Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 045-214502692-20261005-2026_081_AFFSCO-DE

N° 2026_081
AFFAIRES SCOLAIRES – CONVENTION ÉCOPOUSSE ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 28 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie le lundi 5 octobre 2026 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :
Frédéric CUILLERIER, Catherine AWUSSI, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Céline BUFFAUT, Éric DODET, Kévin FOUILLOUSE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Fabrice GRIGIS, Carine JEDRYKA, Jean-Christophe LAURENT, Serge LEBRUN, Chloé LEQUERTIER, Carl LEQUERTIER, Anne-Sophie MALIGNE, Florence MARQUES DA SILVA, Martine PROUST, Marie-Françoise QUÉRÉ, Angélique REBELO, Dominique RENAULT.

En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 22
Votants : 27

Excusés :
Christine ADRIAN, Christophe DEWAELE, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Jean-Marc MASSÉ

Pouvoirs :
Christine ADRIAN Marie-Françoise QUÉRÉ
Christophe DEWAELE Carine JEDRYKA
Bruno GUITTARD Pascal FOULON
Valérie LABOUACHRA Joël GIRARD
Jean-Marc MASSÉ Éric DODET

Secrétaire de séance : Joël GIRARD
Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la volonté de la commune de Saint-Ay de sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux et de favoriser l'acquisition, dès le plus jeune âge, de comportements écoresponsables ;

Considérant que l'éducation et la sensibilisation aux enjeux environnementaux constituent un levier important pour permettre aux enfants de mieux comprendre les conséquences de leurs actions sur leur environnement et de développer des pratiques responsables au quotidien ;

Considérant que le programme pédagogique « Éco'Pousse » est destiné aux élèves de la moyenne section de maternelle au CM2 ;

Considérant que ce programme a pour objectif de sensibiliser les élèves à différentes thématiques liées aux enjeux environnementaux, notamment :

- les économies d'énergie et la maîtrise des consommations ;
- la biodiversité et la protection du vivant ;
- l'alimentation et les pratiques alimentaires responsables ;
- le tri et la réduction des déchets ;
- le changement climatique et ses conséquences ;

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 045-214502692-20261005-2026_081_AFFSCO-DE

- les gestes et comportements écoresponsables au quotidien ;

Considérant que les actions proposées dans le cadre du programme « Éco'Pousse » sont adaptées à l'âge des enfants et permettent d'aborder ces différentes thématiques de manière pédagogique, concrète et participative ;

Considérant que la commune souhaite mettre en œuvre ce programme auprès de **7 classes**, représentant les élèves concernés de l'école primaire ;

Considérant que cette année, le PETR reste coordonnateur du programme mais n'en sera plus le financeur ;

Considérant que le coût de ce programme s'élèvera cette année à 237.60 € TTC par classe **soit un coût total de 1663.20 €** ;

Considérant que la mise en œuvre de ce programme s'inscrit pleinement dans la démarche engagée par la commune en faveur du développement durable et de la sensibilisation des jeunes générations aux enjeux environnementaux ;

Mais le Conseil Municipal, après discussion, considère que la participation demandée est trop importante au regard des priorités de l'école et souhaite obtenir des précisions complémentaires sur l'organisme intervenant et le contenu du programme.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, d'ajourner la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 5 octobre 2026,

Le Maire

MAIRIE de St-AY 45 (LOIRET)

Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance : **Joël GIRARD**